



COMPTE-RENDU DE LA CONFÉRENCE-DÉBAT

“Revivez l’histoire des différents épisodes de pollution dans le bassin lyonnais”

Amphithéâtre de la MILC (Lyon 7), 9 janvier 2018

Compte-rendu rédigé par :
BASSAN Vienna (ENTPE) ;
DERRIEN Isabelle (ENTPE) ;
DUMONT Audrey (Lyon 2) ;
LIBESSART Gwendal (ENTPE) ;
RAATIRAORE Hitia (Lyon 3).

Introduction

Le 9 janvier 2018, s'est tenue à l'Amphithéâtre de la Maison Internationale des Langues et des Cultures de Lyon la conférence-débat : **“Revivez l'histoire des différents épisodes de pollution dans le bassin lyonnais”**. Conjointement organisé par des étudiants du Master 2 Risques et Environnement et du Master 2 Sciences de l'Environnement Industriel et Urbain, avec le soutien des professeurs Yves Perrodin et Philippe Polomé, cet événement rend compte de l'évolution de la pollution par une approche historique.

Les trois intervenants se sont attachés, considérant leur expérience et leur domaine respectif, à témoigner du rôle de l'histoire dans la pensée du futur. C'est ainsi, en l'espace de deux heures, que ces chercheur, géographe et maître de conférences nous ont démontré que le temps est un moyen de transport, et que d'une manière ou d'une autre, chacun à notre tour nous y montons. De ce fait, la conférence s'articule en quatre parties : déclinant ainsi la présentation individuelle des intervenants, aboutissant ensuite à une partie interactive.

Frédéric Ogé, le premier à intervenir, est chercheur au Centre national de la recherche scientifique, et spécialiste des sites et sols pollués. Au travers d'anecdotes retraçant son parcours professionnel, il met au jour l'impact des activités d'autrefois sur l'environnement et la santé d'aujourd'hui. Christelle Morel-Journal est, quant à elle, géographe à l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne. C'est sous cette dénomination qu'elle traite de l'assimilation de la pollution industrielle des sols. Enfin, Stéphane Frioux est chercheur et maître de conférences d'histoire contemporaine à l'Université Lumière Lyon 2. C'est à ce titre qu'il relate, du 19^{ème} siècle à fin du 20^{ème} siècle, la lutte contre la pollution atmosphérique de la ville de Lyon.

Présentations des intervenants

M. Frédéric Ogé, chercheur au Centre national de la recherche scientifique, spécialiste des sites et sols pollués

Considérant son expérience dans le secteur des sites et sols pollués, Frédéric Ogé aura contribué de nombreuses fois à répertorier les sites potentiellement pollués sur le territoire français. À ce titre, il prédisait déjà, au travers d'un rapport relatif à la Lorraine au début des années 1990, un nombre assez important de sites potentiellement pollués. Ce nombre, aujourd'hui, a massivement accru, passant de 3.000 sites à approximativement 300.000-450.000 sites. Mention doit ainsi être faite de l'évocation tardive de la problématique des sols dans la littérature. En effet, outre quelques apparitions dans des rapports (Rapport Beck en 1988 e.g.), force est de constater que, sous un angle historique, le sujet est très récent. La pollution des sols devient réellement un sujet d'attention qu'à partir de 1985, aboutissant ainsi - à l'échelle internationale - à la campagne « *Des sols sains pour une vie saine* » en 2015 portée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Longtemps mis de côté, se pose progressivement le problème de pollution. Les questionnements en la matière relevant surtout du milieu médiatique, le poids juridique n'est que faible concernant les sols, contrairement aux lois relatives aux autres types de pollution : l'air, les eaux, le bruit, etc. Bien qu'un impératif de protection de la population (sécurité, santé) se pose dans tous projets publics, il n'empêche que l'aspect fi-

nancier est fortement privilégié. Si l'on prend pour illustration la législation ICPE, une norme trop stricte aura un impact, quel qu'il soit, sur la comptabilité de toutes les entreprises implantées sur les sites concernés. C'est dans cette optique que la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, a joué un rôle prédominant dans l'urbanisation des « dents creuses » en périmètre urbain.

Mme Christelle Morel-Journal, géographe à l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne

Mme Morel-Journal a, quant à elle, exposé ses recherches et études sur la pollution industrielle des sols, intervenant de ce fait en complément du discours tenu précédemment par M. Ogé. Son travail portant sur la région stéphanoise, c'est à ce titre qu'elle relève la fragilité de la région où les enjeux de re-développement économique et urbain sont importants. Elle nous renvoie ainsi à un contexte industriel où, pendant longtemps, la pensée collective considérait les sol et sous-sol comme des milieux ayant une capacité d'absorption immense. Pour rebondir à ce qui a été dit plus tôt, « *La terre est une bonne fille* » ; sous-entendu que la nature a une capacité régénératrice illimitée, tel qu'il en résulte d'une étude sur les arbres conduite à Paris dans le milieu des années 1980. Dans un contexte de désindustrialisation, on s'intéresse à la solidité mécanique des sols. On décide dès lors d'habiller les sols dégradés par des stratégies de verdissement. Pour illustration, la région de Swansea, capitale du cuir. L'arrêt de l'industrie marque certes la disparition des nuisances industrielles, mais les sols restent pollués. On commence dès lors à se préoccuper de l'état des sols : les diagnostics sont accablants. Au final, l'aspect critique du sujet est reconnu, mais demeure délicat. Progressivement mise à l'agenda depuis les années 1980-90, force est de constater l'absence de législation spécifique sur les sols. *In fine*, Mme Morel-Journal soulève la complexité des relations existantes entre l'État et les collectivités locales, notamment dans des régions où la pollution des sols devient un bruit de fond ; ce qui pousse les acteurs locaux à vouloir publiciser cette question de pollution des sols. Deux exemples notables en la matière : le projet Novaciéries et la création du GIS PILoT en 2013. Là encore, aucune politisation des sols n'est faite, ou faible le cas échéant. Se posent de réelles difficultés de qualifications des pollutions, pour des sites notamment où la question de la pollution n'est pas toujours posée.

M. Stéphane Frioux, chercheur et maître de conférences d'histoire contemporaine à l'Université de Lyon 2

M. Frioux clôt la présentation par une approche historique de la pollution atmosphérique à Lyon, du 19^{ème} siècle aux années 1970. Historiquement, le 19^{ème} siècle est considéré comme une période de prospérité, due notamment à l'industrialisation. L'enjeu n'étant pas la préservation de l'environnement, il s'agissait surtout de faciliter le labeur des chimistes dans le développement de produits utiles à la sécurité nationale. Très vite, un enchâssement de l'industrie et de l'habitat s'observe, poussant ainsi les pouvoirs publics, à la fin de ce siècle, à ralentir le développement des cheminées. La ville de Lyon n'ayant pas adopté la marche prise par le préfet de Paris en 1898 pour interdire la production de « *fumée noire, épaisse et prolongée* », il faudra attendre 1905 pour qu'un premier arrêté soit pris, visant à faire la chasse aux fumées industrielles. Plus tard, on se rend compte que le problème est plus complexe qu'il ne paraît, dû notamment à une forte influence des conditions météorologiques. Si un effort

de la part des industriels pouvait s'observer, c'est sans compter sur la tendance inverse de la part des citoyens. En effet, plus la fumée des usines se réduit, plus la fumée des habitations augmente, situation due au chauffage au charbon. *In fine*, l'industrialisation aura pour effet d'engendrer des accidents, entraînant ainsi un fort taux de mortalité. Un exemple notoire : le smog de Londres en décembre 1952 dû à un taux élevé de dioxyde de soufre (SO₂). Des commissions ministérielles d'études sont créées en réaction au phénomène, ainsi qu'une association pour la prévention de la pollution atmosphérique (APPA). Un Ministère de l'Environnement est dès lors créé en 1971.

En résumé...

Il ne s'agit pas de dénoncer ou de mettre les points sur les « i », mais uniquement de rendre compte, de manière objective, de la situation. Abordée de manière historique, on s'aperçoit que la question de la pollution, des sols et de l'air en l'occurrence, demeure intemporelle. Comme il a été dit précédemment, bien que l'on soit en quête constante d'une conciliation entre impératif de production et impératif de protection, une priorité est un tant soit peu laissée à la production. Cet aspect est d'autant incarné par l'Histoire même du pays. Pendant longtemps, l'action publique était axée sur l'information et l'éducation du public, sans que cela ne soit suffisant. Il ne s'agit pas en effet de cibler uniquement l'industrie, mais la société dans son ensemble. Du fait d'une multitude de situations, les médias rendent compte du problème sous différents angles.

Rédigé par :

BASSAN Vienna (ENTPE)

DERRIEN Isabelle (ENTPE)

DUMONT Audrey (Lyon 2)

LIBESSART Gwendal (ENTPE)

RAATIRAORE Hitia (Lyon 3)